



DÉLÉGATION SÉNATORIALE AUX OUTRE-MER

Communiqué de presse

Paris, le 14 mars 2019

SPORT ET OUTRE-MER :

4 MOIS APRÈS LA PUBLICATION DE SON RAPPORT D'INFORMATION, LA DÉLÉGATION SÉNATORIALE AUX OUTRE-MER APPELLE À NOUVEAU LE GOUVERNEMENT À SOUTENIR L'ÉLAN ENGAGÉ PAR LE MOUVEMENT SPORTIF

La Délégation sénatoriale aux outre-mer réunie le 14 mars 2019 a entendu les représentants des comités régionaux et territoriaux olympiques et sportifs des outre-mer présents à Paris.

Les dirigeants des CROS et CTOS ont souligné l'importance du travail réalisé l'année passée par la délégation sur le thème du sport outre-mer et ont salué unanimement la qualité des analyse et constat du rapport¹ publié le 20 novembre 2018 ; ils ont rappelé que la plupart des problématiques soulevées par le rapport étaient toujours d'une vive actualité dans les territoires.

Alain Sorèze, président du CROS de Guadeloupe, a ainsi insisté sur les incertitudes liées à la gestion de la part territoriale de la future Agence nationale du sport qui, selon lui, « *devrait mieux tenir compte des particularités de nos territoires ultramarins* » ; il a en outre appelé, comme le préconisait la délégation, à « *accroître les possibilités d'autonomie des ligues et fédérations dans leurs relations avec des fédérations internationales* ».

Le président du CTOS de Martinique, Pierre-Michel Mergirie, a annoncé une prochaine réunion du mouvement sportif martiniquais sur les conclusions de la délégation, rappelant que « *tous nos territoires partagent des problématiques communes* » et soulignant le potentiel de rayonnement des territoires par le sport, dans chaque bassin océanique.

Madi Vita, président du CROS Mayotte, a alerté une nouvelle fois les sénateurs sur l'état des équipements sportifs à Mayotte, dont aucun n'est conforme aux normes en vigueur : « *je ne suis pas venu me plaindre mais vous rendre compte d'une situation de déficit criant de nos installations* », a-t-il précisé, avant de rappeler la problématique de Mayotte dans le cadre des Jeux des îles de l'océan Indien, « *seul territoire de la République à ne pas pouvoir concourir sous le drapeau français !* ».

¹ « Cohésion, rayonnement, performance : Quels tremplins pour le sport en outre-mer ? » - [Rapport d'information](#) de Mmes Catherine CONCONNE, Gisèle JOURDA, Viviane MALET et Lana TETUANUI, fait au nom de la Délégation sénatoriale aux outre-mer, n° 140 tome I (2018-2019) - 20 novembre 2018

Charles Cali, président du CTOS de Nouvelle-Calédonie, se félicitant de la tenue d'une réunion de suivi de ce sujet à la délégation a estimé que « *le rapport de la délégation est un outil précieux dont nous nous saisissons au CTOS* ». Il a en outre rappelé que l'existence de codes du sport distincts dans certains territoires était source de complexité pour les fédérations dans leur développement, notamment international.

La présidente du CROS de La Réunion, Monique Cathala, a, elle, insisté sur le haut-niveau : « *nous voulons garder nos pôles, il en va de l'avenir du haut-niveau dans nos territoires* », une préoccupation partagée par le président du CTOS de Wallis-et-Futuna, Etuato Mulikiha'amea, soulignant le risque de « *déracinement* » des jeunes sportifs et appelant à « *des infrastructures de haut-niveau adaptées dans les territoires mêmes* ».

Les intervenants ont tous insisté sur le potentiel de rayonnement international du sport pour les outre-mer, territoires de champions. Aussi, les règles des fédérations internationales ne reconnaissent souvent pas assez les singularités des territoires ultramarins au sein de la République et sont parfois un frein à l'évolution des sportifs ultramarins à la fois sous les couleurs territoriales et sous la bannière tricolore.

Les rapporteuses ont insisté sur la nécessité d'un intérêt continu sur ce sujet. Catherine Conconne, sénatrice de Martinique, a appelé à « *dépasser les constats et assurer un suivi des recommandations* » indiquant son investissement sur ce sujet dans son territoire.

« *Nous entendons l'appel répété de Mayotte et Wallis-et-Futuna* » a indiqué Gisèle Jourda, sénatrice de l'Aude, rappelant le soutien de la délégation à un plan massif de soutien aux équipements sportifs. « *Il en va de même pour l'accompagnement des sportifs dans leurs territoires et les capacités de mobilité : nous serons vigilants !* » souligne la rapporteure.

Viviane Malet, sénatrice de La Réunion, a rappelé les difficultés financières alarmantes des acteurs du sport dans les territoires : « *dans mon département, le mouvement sportif a fermé symboliquement les installations pour la fête du sport en septembre, il faut que les ministres des sports et des outre-mer entendent ce message : le sport est au cœur de nos politiques sanitaires et sociales* ».

Michel Magras, président de la délégation, a souligné la multiplicité des enjeux que porte le sport : « *le sport est au cœur de la cohésion sociale, nous parlions de "tremplins" : le sport est aussi un gouvernail pour les politiques publiques dans nos territoires* ».

La Délégation sénatoriale aux outre-mer appelle le Gouvernement à agir pour doter les mouvements sportifs ultramarins des moyens financiers et réglementaires nécessaires à l'exercice de leur mission vitale pour répondre à l'ambition des territoires dans la perspective des Jeux de 2024.

Créée en novembre 2011 et dotée d'un statut législatif par l'article 99 de la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, la Délégation sénatoriale aux outre-mer est composée de 42 membres : les 21 sénateurs ultramarins et autant de membres désignés de manière à assurer la représentation proportionnelle des groupes politiques.

Elle est chargée d'informer le Sénat de la situation des collectivités ultramarines, veille à la prise en compte de leurs caractéristiques, contraintes et intérêts propres et participe à l'évaluation des politiques publiques les intéressant.

Pour tout renseignement complémentaire : http://www.senat.fr/commission/outre_mer/

#OutremerSénat

Contact(s) presse :

Tina MIQUEL
01 42 34 25 38 - presse@senat.fr